

CONSEIL D'ADMINISTRATION
21 mars 2019

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du **conseil d'administration** du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue tenue le 21 mars 2019 à Val-d'Or.

Présences :

- Madame Alexandra BARRETTE-NEVEAU
- Monsieur Yves DESJARDINS
- Madame Monic FERRON
- Madame Sylvette GILBERT
- Monsieur Daniel LAMPRON
- Monsieur Daniel MARCOTTE
- Monsieur David MCLAREN
- Monsieur Claude N. MORIN
- Madame Madeleine PAQUIN
- Madame Julie-Mélissa PICARD
- Monsieur Jean-Yves POITRAS
- Madame Katia QUINCHON
- Madame Catherine SIROIS
- Monsieur Stéphane TERRAULT
- Monsieur Richard VALLÉE

Monsieur Claude N. Morin préside l'assemblée et madame Sylvianne Leclerc agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée

Le quorum est constaté. L'assemblée a été convoquée dans les délais prescrits par le règlement de régie interne et débute à 15 h 35.

Le président rappelle la procédure pour la période de questions.

CA-2019-04-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur PROPOSITION de Catherine Sirois appuyée par Daniel Marcotte, l'ordre du jour est adopté après le retrait d'un sujet :

Ouverture de la séance

- CA-2019-04-01 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- CA-2019-04-02 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 7 février 2019
- CA-2019-04-03 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 7 mars 2019
- CA-2019-04-04 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 15 mars 2019
- CA-2019-04-05 Informations du président
 - 5.1 Activités du président
 - 5.2 Avis du comité consultatif d'Abitibi
 - 5.3 Lettre du CUCI – appréciation du travail du PDG
 - 5.4 Arrivée d'un nouveau membre au CA
- CA-2019-04-06 Informations du président-directeur général
 - 6.1 Activités du président-directeur général
 - 6.2 Tournée du PDG auprès des organismes communautaires

- CA-2019-04-07 Suivi des comités du conseil d'administration
- 7.1 Comité de vérification
 - 7.2 Comité de vigilance et de la qualité
 - 7.3 Comité de gouvernance et d'éthique
 - 7.4 Comité de révision
 - 7.5 Comité des immobilisations
 - 7.6 Comité des ressources humaines
- CA-2019-04-08 Ordre du jour de consentement
- 8.1 Auditeurs externes pour l'exercice financier 2019-2020
 - 8.2 Calendrier 2019-2020 des assemblées du conseil d'administration
 - 8.3 Démission d'un médecin
 - 8.4 Règlement sur les règles de fonctionnement du comité régional pour l'accès en langue anglaise de l'Abitibi-Témiscamingue
 - 8.5 Politique d'allocation des frais de déplacement
 - 8.6 Signature des contrats de services professionnels avec les médecins examinateurs
 - 8.7 Nomination de médecins examinateurs

PÉRIODE DE QUESTIONS

- CA-2019-04-09 Tableau de bord du conseil d'administration
- CA-2019-04-10 Protocole sur le recours à la mesure d'empêchement de la fugue
- CA-2019-04-11 Plan de conservation de l'équipement et du mobilier (PCEM)
- CA-2019-04-12 Plan de conservation et de fonctionnalité immobilière (PCFI)
- CA-2019-04-13 Suivi des projets d'infrastructure
- CA-2019-04-14 Affaires diverses
- Lieu et date de la prochaine assemblée
- Levée de la séance
- Huis clos

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2019-04-02 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 FÉVRIER 2019

RÉSOLUTION

CA-2019-16 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 7 février 2019

Sur PROPOSITION de Jean-Yves Poitras, appuyée par Julie-Mélissa Picard

IL EST RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue du 7 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2019-04-03 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 MARS 2019

RÉSOLUTION

CA-2019-17 Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 7 mars 2019

Sur PROPOSITION de Madeleine Paquin, appuyée par Richard Vallée

IL EST RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue du 7 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2019-04-04 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 MARS 2019

RÉSOLUTION

CA-2019-18 Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 15 mars 2019

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Daniel Lampron

IL EST RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue du 15 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2019-04-05 INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

5.1 Activités du président

Dépôt des activités du président pour la période du 1^{er} février au 8 mars 2019.

5.2 Avis du comité consultatif d'Abitibi

RÉSOLUTION

CA-2019-19 Avis du comité consultatif d'Abitibi

Attendu le mandat confié aux comités consultatifs par le conseil d'administration;

Attendu l'avis reçu du comité consultatif d'Abitibi.

Sur PROPOSITION de Monic Ferron, appuyée par Jean-Yves Poitras

IL EST RÉSOLU

De prend acte de l'avis du comité consultatif d'Abitibi et **de le transmettre** au comité de gouvernance et d'éthique pour analyse et suivi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Lettre du CUCI – appréciation du travail du PDG

Le président fait lecture d'une correspondance reçue du comité des usagers quant à l'appréciation du travail du président-directeur général. Il est souligné les efforts qu'il déploie pour maintenir les services malgré un contexte difficile relié entre autres à la pénurie de personnel. Son souci de la qualité des services et sa rigueur afin d'innover et trouver avec son équipe de direction des solutions adaptées aux besoins des usagers de la région sont aussi mentionnés.

Le président en profite pour féliciter le PDG. Celui-ci remercie le président et félicite les gestionnaires pour leur travail.

5.4 Arrivée d'un nouveau membre au CA

Le président souligne l'arrivée de Mme Sylvette Gilbert, nouveau membre au conseil d'administration, représentant les fondations.

CA-2019-04-06 INFORMATIONS DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

6.1 Activités du président-directeur général

Dépôt des activités du président-directeur général dans la communauté pour la période du 1^{er} février au 8 mars 2019. Le PDG souligne les éléments de suivi concernant le dossier de la natalité à La Sarre.

6.2 Tournée du PDG auprès des organismes communautaires

Le PDG mentionne qu'une tournée est en cours auprès des organismes communautaires et souligne que cette tournée répond à une des recommandations des comités consultatifs de se rapprocher des organismes.

CA-2019-04-07 SUIVI DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

7.1 Comité de vérification

À la période 11, le déficit de l'établissement est de 20 089 652 \$ et une projection de 23 000 000 \$ est anticipée pour l'exercice budgétaire 2018-2019.

La problématique de main-d'œuvre que rencontre l'établissement actuellement continue d'engendrer des surplus importants en main-d'œuvre indépendante, en temps supplémentaire et en assurance salaire. Des représentations sont en cours auprès du ministère.

7.2 Comité de vigilance et de la qualité

Les sujets suivants ont été traités à la rencontre du 28 février 2019 :

- Rapport de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services;
- Suivi de l'état de situation des médecins examinateurs;
- Exposé de Mme Chantal Brunelle concernant la prévention du suicide;
- Suivi – heures de visite;
- Tableau intégré des plans d'amélioration;

- Trois recommandations du Protecteur du citoyen;
- Suivi – Agrément;
- Dossier du transport adapté;
- La tarification des stationnements;
- Dossier ophtalmologie;
- Bris récent de l'IRM.

7.3 Comité de gouvernance et d'éthique

Les sujets suivants ont été traités à la rencontre du 15 mars 2019 :

- Rencontre avec le président du comité de révision;
- Recommandation au CMDP pour la désignation de médecins supplémentaires au comité de révision;
- Agrément;
- Comité langue anglaise;
- Médecins examinateurs;
- Fonctionnement des comités consultatifs régionaux.

7.4 Comité de révision

M. Lampron informe qu'il ne reste que deux dossiers en cours d'évaluation et rappelle qu'à l'automne 2018 il y en avait une dizaine. Il souligne aussi la nomination de trois nouveaux médecins examinateurs. Finalement, il mentionne la demande faite au CMDP concernant la désignation de médecins supplémentaires au comité de révision.

7.5 Comité des immobilisations

M. Poitras mentionne les différents projets de rénovation fonctionnelle discutés lors de la rencontre du 12 mars 2019.

7.6 Comité des ressources humaines

Les sujets suivants ont été traités à la rencontre du 14 mars 2019 :

- Rareté de la main-d'oeuvre;
- Efforts de recrutement et départs à la retraite;
- Projet pilote de garderie en milieu de travail à Ville-Marie;
- Projet concernant les saines habitudes de vie;
- Relations de travail versus les efforts du personnel.

M. Poitras mentionne qu'en tant que président du comité des ressources humaines, il trouve inacceptable tout élément d'intimidation ou d'attaque fait envers le personnel des ressources humaines. Il souligne tous les efforts faits afin de faire fonctionner les services partout en région. Le respect et l'éthique sont de mises. M. Poitras n'accepte pas que des individus, par le biais des médias sociaux, dénigrent les efforts faits. C'est un manque de respect envers le personnel, le conseil d'administration et les dirigeants de l'établissement. Tous les membres appuient M. Poitras.

Une correspondance du conseil d'administration sera transmise à la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques afin d'appuyer et féliciter celle-ci pour tous les efforts qu'elle déploie.

CA-2019-04-08

ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

8.1 Auditeurs externes pour l'exercice financier 2019-2020

RÉSOLUTION

CA-2019-20

Nomination des auditeurs externes pour l'exercice financier 2019-2020

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue a sollicité, par appel de candidatures, des firmes comptables ayant leur bureau dans la province de Québec;

Attendu qu'un comité d'évaluation a effectué l'analyse des appels d'offres;

Attendu qu'à la suite de l'analyse de l'appel d'offres, la firme Deloitte a été sélectionnée pour quatre ans, renouvelable chaque année, à compter de l'exercice 2019-2020.

Sur PROPOSITION de Madeleine Paquin, appuyée par Katia Quinchon

IL EST RÉSOLU

De nommer la firme Deloitte pour l'audit externe de l'année financière 2019-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Calendrier 2019-2020 des assemblées ordinaires du conseil d'administration

RÉSOLUTION

CA-2019-21 Adoption du calendrier 2019-2020 des assemblées ordinaires du conseil d'administration

Attendu l'article 9.1 du Règlement de régie interne du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue concernant le calendrier des rencontres du conseil d'administration;

Attendu que le calendrier des rencontres du conseil d'administration tient compte des éléments qui font en sorte que le quorum est plus difficile à atteindre.

Sur PROPOSITION de Madeleine Paquin, appuyée par Katia Quinchon

IL EST RÉSOLU

D'adopter le calendrier 2019-2020 des assemblées ordinaires du conseil d'administration dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Démission d'un médecin

RÉSOLUTION

CA-2019-22 Acceptation de démission d'un médecin

Attendu la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) (LSSSS) qui stipule qu'un médecin peut cesser d'exercer sa profession dans un établissement par choix ou à la suite du non-renouvellement de sa nomination;

Attendu le processus d'harmonisation régionale associé aux renouvellements des titres et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue apportant certaines modifications au processus;

Attendu la récente Loi modifiant l'organisation de la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, c. 0-7.2), qui a provoqué une réflexion personnelle du médecin relié à son offre de service;

Attendu l'article 255 de la LSSSS qui stipule que le conseil d'administration peut autoriser un médecin ou un dentiste à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux ou dentaires offerts à la population desservie par le centre.

Sur PROPOSITION de Madeleine Paquin, appuyée par Katia Quinchon

IL EST RÉSOLU

D'accepter la démission de la personne suivante :

Médecins			
Site	Spécialité	Nom – prénom (numéro pratique)	Date d'effet de la démission
RN	Médecine de famille	Tremblay, Yannick (1-17318)	1 ^{er} juin 2019

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Règlement sur les règles de fonctionnement du comité régional pour les programmes d'accès en langue anglaise de l'Abitibi-Témiscamingue

RÉSOLUTION

CA-2019-23 Adoption du Règlement sur les règles de fonctionnement du comité régional pour les programmes d'accès en langue anglaise de l'Abitibi-Témiscamingue

Attendu l'article 510 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) (LSSSS) qui prévoit la formation d'un comité régional pour les programmes d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise;

Attendu que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) demande que les comités régionaux d'accès en langue anglaise soient opérationnels dans un court délai, soit au mois de juin;

Attendu que l'adoption de la réglementation du comité régional par le conseil d'administration est essentielle pour mettre sur pied le comité régional d'accès en langue anglaise.

Sur PROPOSITION de Madeleine Paquin, appuyée par Katia Quinchon

IL EST RÉSOLU

D'adopter le Règlement sur les règles de fonctionnement du comité régional pour les programmes d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise de l'Abitibi-Témiscamingue, telle que proposée et dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Politique d'allocation des frais de déplacement

RÉSOLUTION

CA-2019-24 Adoption de la Politique d'allocation des frais de déplacement

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue désire rationaliser les déboursés à l'égard des frais de déplacement;

Attendu que l'uniformisation des règles entourant le processus de remboursement pour l'ensemble des employés de l'organisation est requise;

Attendu que l'utilisation de la flotte automobile doit être priorisée afin d'en rentabiliser l'usage et ainsi minimiser les coûts des déplacements pour l'organisation;

Attendu que les modalités d'utilisation du véhicule personnel de l'employé dans le cadre de ses fonctions sont aussi prévues;

Attendu que la Politique prescrit les différentes indemnités payables lors d'un déplacement en fonction des directives en vigueur de même que la mise à jour des taux et per diem prévus;

Attendu que la Politique a fait l'objet d'une révision qui a été approuvée par le comité de direction le 30 janvier 2019.

Sur PROPOSITION de Madeleine Paquin, appuyée par Katia Quinchon

IL EST RÉSOLU

D'adopter la Politique d'allocation de frais de déplacement dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 Signature des contrats de services professionnels avec les médecins examinateurs

RÉSOLUTION

CA-2019-25 Signature des contrats de services professionnels avec les médecins examinateurs

Attendu que les délais actuels de prise en charge et de traitement des plaintes médicales sont excessifs et nécessitent la mise en place de stratégies pour accélérer le processus;

Attendu la nomination de Dr Pham Dinh à titre de coordonnateur du bureau des médecins examinateurs;

Attendu les démarches actuelles de recrutement de nouveaux médecins examinateurs;

Attendu la volonté qu'un contrat type soit élaboré afin de préciser les attentes et les obligations des médecins examinateurs;

Attendu la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique (CGE-2019-02).

Sur PROPOSITION de Madeleine Paquin, appuyée par Katia Quinchon

IL EST RÉSOLU

D'autoriser le président-directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue à signer les contrats de services professionnels entre les médecins examinateurs et l'établissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 Nominations de médecins examinateurs

RÉSOLUTION

CA-2019-26 Nominations de médecins examinateurs

Attendu l'article 42 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue en date du 19 mars 2019.

Sur PROPOSITION de Madeleine Paquin, appuyée par Katia Quinchon

IL EST RÉSOLU

De nommer les médecins suivants à titre de médecin examinateur au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue :

- Andrée-Anne Corneau-Tousignant
- Catherine Bich
- Marc Gaudet

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Lorraine Vincent adresse les questions suivantes au conseil d'administration :

1. En quoi consistent les fonctions des médecins examinateurs?

Le PDG : Le rôle et les fonctions du médecin examinateur sont prévus dans la loi. Son rôle est essentiellement de traiter les plaintes médicales. Parmi ces médecins il y a des médecins qui pratiquent à l'intérieur de l'établissement et d'autres qui viennent d'ailleurs en province et qui sont seulement médecins examinateurs pour l'établissement.

2. Est-ce que l'établissement prévoit plus d'un ophtalmologiste pour le secteur de Val-d'Or puisqu'il y a une liste d'attente importante?

Le PDG : M. Desjardins souligne qu'il y a des listes d'attente partout en région et qu'il y a un enjeu majeur de pénurie d'ophtalmologistes partout au Québec. La bonne nouvelle est qu'il y a des ententes maintenant avec des ophtalmologistes qui viennent à Rouyn-Noranda et aident à diminuer les listes d'attente.

3. Où doit-on aller pour les problèmes de cornée?

Le PDG : Il faut aller voir son médecin de famille dans un premier temps qui pourra référer selon le type de pathologie soit à Gatineau ou Montréal puisqu'il n'y a pas ce type de spécialité en région.

4. Elle dit avoir entendu parler du départ imminent de deux médecins de famille occasionné par la lourdeur des tâches. Est-ce vrai?

Le PDG : M. Desjardins souligne qu'il y a une table appelé le DRMG qui s'assure du recrutement médical et de la dispensation des services et n'être pas au courant de ces deux départs.

CA-2019-04-09 TABLEAU DE BORD DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Annie Carrier dépose les données du dernier tableau de bord.

CA-2019-04-10 PROTOCOLE SUR LE RECOURS À LA MESURE D'EMPÊCHEMENT DE LA FUGUE

RÉSOLUTION

CA-2019-27 Adoption du Protocole sur le recours à la mesure d'empêchement de la fugue

Attendu le projet de loi n° 99, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse instaurant une nouvelle mesure d'encadrement pour empêcher un enfant hébergé dans une unité de réadaptation ouverte de quitter l'établissement, soit la mesure d'empêchement de la fugue (MEF);

Attendu que ce nouveau protocole sur le recours à la mesure d'empêchement de la fugue s'inspire des conditions applicables à certaines mesures d'empêchement;

Attendu que ce protocole prévoit des modalités d'application en lien avec la Loi sur la protection de la jeunesse, article 11.1.2 (L.R.Q., chapitre P-34.1);

Attendu que ce protocole prévoit des principes directeurs bien définis.

Sur PROPOSITION de Richard Vallée, appuyée par David McLaren

IL EST RÉSOLU

D'adopter le Protocole sur le recours à la mesure d'empêchement de la fugue, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2019-04-11 PLAN DE CONSERVATION DE L'ÉQUIPEMENT ET DU MOBILIER (PCEM)

Les membres ayant pris connaissance du Plan de conservation de l'équipement et du mobilier 2018-2019 et procèdent à son adoption.

RÉSOLUTION

CA-2019-28 Adoption du Plan de conservation de l'équipement et du mobilier (PCEM), volet équipement non médical et mobilier

Attendu que la quote-part du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue pour le Plan de conservation des équipements non médicaux (PCEM), volet équipement non médical et mobilier, de l'exercice budgétaire 2018-2019, est de 1 799 438 \$;

Attendu que le Plan de conservation de l'équipement et du mobilier (PCEM) a été préparé en tenant compte des priorités de l'établissement;

Attendu la recommandation favorable du comité de direction, le 27 février 2019.

Sur PROPOSITION de Daniel Lampron, appuyée par Madeleine Paquin

IL EST RÉSOLU

D'approuver le Plan de conservation de l'équipement et du mobilier (PCEM) du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, volet équipement non médical et mobilier, pour l'exercice 2018-2019, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2019-04-12 PLAN DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNALITÉ IMMOBILIÈRE (PCFI)

Les membres ayant pris connaissance du Plan de conservation et de fonctionnalité immobilière 2019-2020 et procèdent à son adoption.

RÉSOLUTION

CA-2019-29 Adoption du Plan de conservation et de fonctionnalité immobilière (PCFI) 2019-2020, volets maintien d'actifs, rénovations fonctionnelles mineures autres que CHSLD, rénovations fonctionnelles mineures en CHSLD

Attendu que la quote-part du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue pour le Plan de conservation et de fonctionnalité immobilière (PCFI), volet rénovations fonctionnelles autres que CHSLD, de l'exercice budgétaire 2019-2020 est de 2 633 527 \$;

Attendu que la quote-part du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue pour le PCFI, volet maintien d'actifs, de l'exercice budgétaire 2019-2020, est de 7 087 907 \$;

Attendu que la quote-part du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue pour le Plan de conservation des rénovations fonctionnelles en CHSLD, de l'exercice budgétaire 2019-2020, est de 612 800 \$;

Attendu que le PCFI a été préparé en tenant compte des priorités de l'établissement et de la capacité à réaliser les projets;

Attendu la recommandation favorable du comité de direction, le 13 mars 2019;

Attendu que le PCFI doit être approuvé par le conseil d'administration.

Sur PROPOSITION de Katia Quinchon, appuyée par Alexandra Barrette-Neveu

IL EST RÉSOLU

D'approuver les documents suivants, dont copies demeurent annexées à la présente pour en faire partie intégrante, et **de les transmettre** au ministère de la Santé et des Services sociaux pour approbation :

- PCFI du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, volet rénovations fonctionnelles autres que CHSLD et volet rénovations fonctionnelles en CHSLD, pour l'exercice 2019-2020;
- PCFI du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, volet maintien d'actifs, pour l'exercice 2019-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2019-04-13 SUIVI DES PROJETS D'INFRASTRUCTURE

M. Marc Bergeron fait le suivi des projets d'infrastructure de l'établissement.

- Réfection du pavillon Gagnon – CRDI Amos;
- CHSLD de Macamic;
- Centre régional de cancérologie;
- PFT de l'Hôpital de Ville-Marie;
- Centre de soins ambulatoire à Amos;
- PFT de l'UMF à Val-d'Or;
- PFT de l'urgence d'Amos;
- Tep Scan de l'Hôpital de Val-d'Or;
- IRM à Amos;
- Réfection du poste central et de triage à l'Hôpital d'Amos;
- Pharmacie de l'Hôpital Amos;
- Pharmacie de l'Hôpital de Ville-Marie;
- Pédiatrie de l'Hôpital de Rouyn-Noranda;
- Centre de soins ambulatoire à La Sarre;
- Centre de soins ambulatoire à Rouyn-Noranda;
- Unité de santé mentale à l'Hôpital d'Amos.

CA-2019-04-14 AFFAIRES DIVERSES

Sans objet.

LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée aura lieu le 2 mai 2019 à Amos.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur PROPOSITION de Monic Ferron, appuyée par Daniel Marcotte

IL EST RÉSOLU

De lever la séance à 18 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Yves Desjardins,
secrétaire

Claude N. Morin,
président

Adopté le 2 mai 2019